

DELIBERATION PORTANT SUR LE STATUT ETUDIANT RESPONSABLE ASSOCIATIF

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 9 MAI 2017,

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu les Statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

PRESENTATION DU PROJET

L'Université Clermont Auvergne (UCA) peut reconnaître un statut étudiant responsable associatif aux étudiants inscrits dans l'établissement et exerçant des fonctions à responsabilités dans une association étudiante.

Pour bénéficier du statut, il faut être étudiant de l'Université Clermont Auvergne et engagé comme membre du bureau ou du conseil d'administration d'une association étudiante de l'Université ou d'une association nationale partenaire de l'Université. Ce statut permet aux étudiants concernés de valoriser un engagement associatif dans leur parcours de formation, notamment en donnant une visibilité aux compétences acquises.

Vu la présentation faite par la Vice-Présidente en charge de la Vie Universitaire et le Vice-Président Etudiant ;

Après avoir délibéré ;

DECIDE

d'adopter les modalités de reconnaissance du statut étudiant responsable associatif suivantes :

1 - Droits liés au statut

Le statut étudiant responsable associatif octroie à son bénéficiaire un ensemble de droits :

- reconnaissance par l'Université de son engagement associatif, sous la forme d'une inscription à l'annexe descriptive du diplôme obtenu, mentionnant l'obtention du statut, l'engagement associatif ainsi que les compétences acquises. L'étudiant aura accès à une formation sur l'identification et la valorisation de compétences ;

- accès possible au Régime Spécial d'Etudes (RSE) tel que défini par l'UCA et formalisé par un contrat pédagogique individuel ;

- autorisation ponctuelle d'absence : toute demande fait l'objet d'une étude par le référent du statut et doit donner lieu à validation par le Directeur de composante ;

- possibilité de valider l'engagement associatif et l'activité correspondante dans le cadre d'une Unité d'Enseignement libre quand elle est prévue dans l'année de formation. Elle est alors validée selon les Modalités de Contrôle de Connaissances de cette UE libre.

- possibilité de valider l'expérience associative en tant que stage, sous réserve de l'accord du Responsable de la formation, ainsi que de la cohérence pédagogique entre cette activité associative, les compétences en jeu et le

cadre du stage de la formation suivie par l'étudiant. Les Modalités de Contrôle de Connaissances sont celles de la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit ;

- accès à l'accompagnement et aux formations proposées par l'Université sur la gestion associative, la prévention des risques...

2 - Engagement de l'étudiant bénéficiaire de ce statut

Dès l'octroi du statut par décision du Président de l'Université, le bénéficiaire signe un contrat d'engagement (document en annexe) pour l'année universitaire.

Le statut étudiant responsable associatif soumet son bénéficiaire à des obligations :

- s'inscrire à au moins deux formations proposées par la Direction de la Vie Universitaire ;
- fournir un document de présentation et d'analyse des compétences acquises et développées au cours de cette expérience associative.

L'étudiant doit informer la Maison de la Vie Étudiante en cas de démission ou de fin de mandat au sein de l'association. La fin de l'engagement associatif vaut fin du bénéfice du statut.

3 - Candidature

Tout étudiant inscrit à l'UCA souhaitant bénéficier du statut doit constituer un dossier de demande comportant un ensemble de pièces justificatives propre à évaluer l'engagement associatif et d'attester des fonctions et mandats au sein de cette association :

- copie de la carte d'étudiant ;
- statuts de l'association ;
- liste des membres du bureau de l'association, à jour ;
- projets d'activité de l'association pour l'année en cours ;
- une présentation des missions du candidat au sein de l'association ;
- une lettre motivée de demande d'accès au statut.

Le dossier complet est à envoyer par voie électronique à l'adresse électronique : MVE@uca.fr.

4 - Procédure d'attribution

Le dispositif « statut étudiant responsable associatif » est géré par la Maison de la Vie Etudiante, service référent de l'Université en collaboration avec la DVU.

Une commission est chargée d'examiner les dossiers (document en annexe) et de recevoir les étudiants qui souhaitent bénéficier de ce statut afin d'évaluer leur demande et leur projet dans le cadre d'entretiens qualitatifs.

Elle est composée :

- du ou des Vice-Présidents Formation et Vie Universitaire ou leurs représentants ;
- du Vice-Président Etudiant ou son représentant ;
- du Vice-Président délégué à la Vie étudiante ;
- d'un élu étudiant de la CFVU ;
- du Directeur de la Direction de la Vie Universitaire ou son représentant ;

- du Directeur de la Direction de la Formation ou son représentant ;
- de la Directrice de la Maison de la Vie Étudiante, référent du statut pour l'établissement ;

Le Responsable du diplôme dans lequel est inscrit le demandeur (ou un représentant du Directeur de la composante) est invité à assister à la commission.

Les critères sur lesquels se fonde la commission pour attribuer le statut sont :

- la charge de travail qu'implique la fonction au sein de l'association ;
- la nature et la récurrence des projets dans lesquels l'étudiant est impliqué (descriptif d'au moins un projet porté par l'étudiant demandeur) ;
- la qualité et l'importance des projets prévus dans le cadre de l'association.

La commission d'études des demandes rend un avis soumis au Président qui prend la décision d'attribution dudit statut.

Résultats du vote :

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0


Le Président de l'Université
Clermont Auvergne

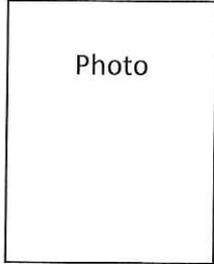
Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU – CAC N° 2017-05-09_04

TRANSMIS AU RECTEUR : 21 JUIN 2017

PUBLIE LE : 21 JUIN 2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.



**DOSSIER DE CANDIDATURE
STATUT « Étudiant responsable associatif »**

Année universitaire/.....

NOM, Prénom	
Date et lieu de naissance	
Adresse postale	
Courriel UCA	
Téléphone	
N° étudiant	

Études suivies à l'UCA	
<input type="checkbox"/> DUT <input type="checkbox"/> Licence <input type="checkbox"/> Licence professionnelle <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> Diplôme ingénieur <input type="checkbox"/> Doctorat <input type="checkbox"/> Filières en santé <input type="checkbox"/> Autre	Composante (UFR/École...) : Intitulé exact de la formation suivie : Année d'études : Nom du responsable formation :

Engagement associatif	
Nom de l'association
Fonction au sein de l'association (bureau, conseil d'administration)
Date d'élection à cette fonction :

Contrat d'engagement Statut étudiant responsable associatif 2017-2018

Entre les soussignés,

L'Université Clermont Auvergne, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 49 Boulevard François Mitterrand, CS 60032, 63001 Clermont-Ferrand Cedex 1, représenté par son Président, Mathias BERNARD

et

Madame/Monsieur

né(e) le : à

demeurant à

téléphone :

courriel étudiant :@.....

inscrit en (formation suivie) :

numéro de dossier étudiant :

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat d'engagement

Mme/M.a obtenu le **statut étudiant responsable associatif** lors de la commission du.....au titre de son engagement dans l'association..... pour l'année universitaire 2017-2018.

Article 2 : Droits de l'étudiant bénéficiaire

Selon l'avis de la commission et la décision du Président de l'Université, l'étudiant(e) bénéficie :

- de la **validation de crédits dans l'UE libre** ;
- de la **validation de l'expérience associative en tant que stage.**

STATUT « Étudiant Responsable associatif »

Année universitaire/.....

Étudiant : Demande(s):
<input type="checkbox"/> Statut étudiant responsable associatif
<input type="checkbox"/> Validation de crédits dans le cadre d'une UE Libre
<input type="checkbox"/> Validation du stage

Date de dépôt :/...../.....

Signature de l'étudiant(e) :

Nom du responsable de la formation UCA dans laquelle est inscrit l'étudiant(e) :	Avis : <input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable <input type="checkbox"/> réservé
--	---

Commentaires :

.....
.....
.....
.....

Le responsable de la formation, Mme/M.....

Fait le / /

Signature :

Avis de la commission du/.../ 2017	<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable <input type="checkbox"/> réservé
---	--

Commentaires :

.....
.....
.....
.....

Le responsable de la commission :

Fait à Clermont-Ferrand, le / /

Signature :

Décision du Président de l'Université Clermont Auvergne	<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable
--	---

Commentaires :.....

.....

Fait à Clermont-Ferrand, le / / ...

Signature :

Par ailleurs, l'étudiant(e) peut bénéficier :

- de l'accès à un accompagnement par le service référent du statut et un accès aux formations proposées dans ce cadre par l'Université Clermont Auvergne
- de la reconnaissance de son engagement associatif par l'Université, sous la forme d'une inscription à l'annexe descriptive du diplôme universitaire obtenu.

Article 3 : Engagement du bénéficiaire

À ce titre, Mme/M.s'engage à :

- s'inscrire à au moins deux formations proposées par la Direction de la Vie Universitaire en lien avec la vie associative étudiante ;
- fournir un document de présentation et d'analyse des compétences acquises et développées au cours de cette expérience associative ;
- se conformer aux Modalités de Contrôle de Connaissances dans le cas de validation d'une UE libre ou d'un stage.
- informer immédiatement la Maison de la Vie Étudiante en cas de démission ou de fin de mandat au sein de l'association ; il renonce au statut dès cette date.

Fait en 3 exemplaires

Étudiant(e)	Le Président de l'Université Clermont Auvergne
À le	À le
Mme/M.	
Signature	Signature
Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »	Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

